

# Ami santé au travail



AU SERVICE DE  
LA PRÉVENTION DANS  
LES ENTREPRISES  
DE L'EUROPE

# Une Association Loi 1901 dont :

- les orientations sont proposées par un **CA composé paritairement**, le Président étant un employeur et le Vice-président un travailleur suivi
- les décisions sont entérinées en **Assemblée générale** des adhérents
- la surveillance est assurée par un **Commissaire aux comptes** et par une **Commission de contrôle** présidée par un représentant des travailleurs suivis
- les représentants au CA et à la Commission sont :
  - désignés par les **organisations syndicales représentatives** d'employeurs & de travailleurs
  - issus des entreprises adhérentes
- la gestion courante est placée sous la responsabilité d'un **Directeur général**

# La composition du CA

Le CA compte **10 postes d'Administrateurs Titulaires**. Composé de façon paritaire, il est donc constitué de 5 représentants des employeurs et de 5 représentants des travailleurs suivis (10 postes de *Suppléants* sont prévus avec la même répartition).

- **Pascal DOISTAU** est **Président du CA**
  - **Anne-Sophie FRANÇOIS** est **Présidente déléguée**
  - **Philippe LELEUX** est **Vice-président**
  - **Alexandre TROPPEE** est **Vice-président délégué**
  - **Mohamed KHELIFI** est **Trésorier**
- 
- En conformité avec la Loi du 02 août 2021, les **représentants des employeurs** ont été désignés pour 4 ans à compter du 1er avril 2022 par les organisations patronales représentatives au plan national CPME, MEDEF et U2P.

| <b>Titulaires</b>   | <b>Suppléants</b>   |
|---|---|
| Etienne DEVAUX (UIMM Eure – MEDEF)<br>Pascal DOISTAU (Côté Restauration – MEDEF)<br>Anne-Sophie FRANÇOIS (SOS Intérim – MEDEF)<br>Jean-Marc RICHOUX (Swisslife – U2P)<br>Jean-Christian WEISS (Baby Village – CPME) | David BIENAIME (CRIT – MEDEF)<br>Edouard GIRY DELOISON (Société générale – MEDEF)<br><i>poste MEDEF en attente de désignation</i><br>Patrick LEFEU (CAPEB – U2P)<br>Cédric LECERF (Culture Vélo Georget – CPME) |

- Pour 4 ans également à compter du 1er avril 2022, la **représentation des travailleurs suivis** est la suivante :

| <b>Titulaires</b>   | <b>Suppléants</b>  |
|---|--|
| Mohamed KHELIFI représentant CFTC (Aptar)<br>Alexandre TROPPEE représentant CFDT (Diffusion plus)<br>Philippe LELEUX représentant CFE-CGC (Foyer Annie Solange)<br>Frédéric BARREAU représentant CGT (Paulstra-Hutchinson)<br>Eric HOARAU représentant FO (Clinique des Portes de l'Eure) | Ingrid YON représentante CFTC (Association Marie-Hélène Etablissement Home Nicolas)<br>Maria LEFEBVRE représentante CFDT (France Travail)<br>Laurence TEURQUETY représentante CFE-CGC (ADAPEI)<br>Raphaël LESUEUR représentant CGT (Paulstra-Hutchinson)<br>Xavier DEAN représentant FO (Trésor du patrimoine) |

# Le cadre légal

- ▶ Cette présentation tient compte de l'entrée en vigueur le 31 mars 2022 de la **Loi 2021-1018** du 2 août 2021 ***pour renforcer la prévention en santé au travail***
- ▶ Pour mémoire, l'appellation des Services a évolué depuis lors :  
***Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises***  
**>>> SPSTI**
- ▶ Quelques textes d'application restent encore à paraître pour préciser toutes les modalités de cette réforme

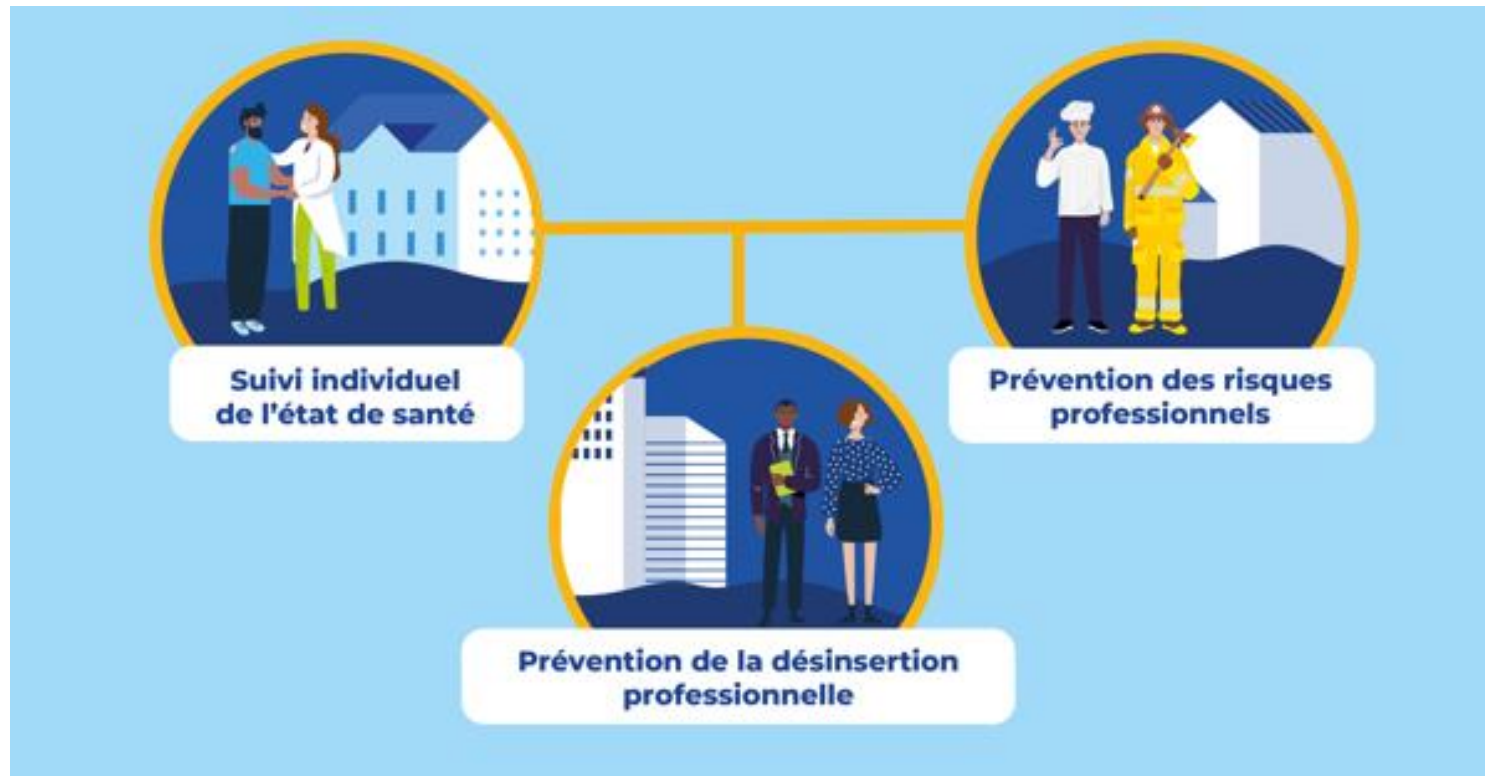
 **sur la loi du 2 août 2021**

# Quels sont les publics bénéficiaires ?

- **A titre obligatoire** : les travailleurs salariés des entreprises adhérentes
- **A titre facultatif** :
  - ❑ Les chefs des entreprises adhérentes non salariés
  - ❑ Les travailleurs indépendants dans le cadre d'une « *affiliation* » pour une « *offre de services spécifique* »
- Les collectivités décentralisées et établissements publics ayant la personnalité juridique relevant de la *médecine de prévention* peuvent solliciter la signature d'une convention aux conditions établies par l'Association (N.B. : à ce jour, AMI Santé au Travail ne signe pas de telles conventions)

A terme (horizon 2025), de nouvelles dispositions seront prévues pour l'adhésion des particuliers employeurs

# Les 3 volets de l'offre-socle de services



## Suite à la Loi du 2 août 2021 :

- dimensions *prévention & maintien en emploi* renforcées
- inscription des actions du SPSTI dans le cadre plus global de la *santé publique* (en lien avec le travail)



# L'offre de prévention disponible

Pour mieux vous accompagner,  
une offre de prévention collective en constante évolution...

Et pour aller plus loin, des sensibilisations organisées par nos équipes  
en inter-entreprises en nos locaux (ou, sous conditions, en intra)

Pour débuter votre parcours  
de prévention, un dispositif original  
d'auto-formation : le E. LEARNING



Et/ou à distance avec notre appui : les WEBINAIRES

Différents thèmes en visio-conférence

Un mode de sensibilisation interactif et sécurisant !



>> **Nouveauté 2024**

Un catalogue et un calendrier en ligne régulièrement enrichis !

# Le catalogue des actions !

Une offre de prévention  
en constante évolution

**Ami**  
santé au travail

AU SERVICE DE  
LA PRÉVENTION DANS  
LES ENTREPRISES  
DE L'EURE

## FORMATIONS & SENSIBILISATIONS



[www.ami-sante.fr](https://www.ami-sante.fr)

- Catalogue des actions comprises dans l'offre socle de services -

### Sommaire

- 3 • Introduction
- 4 • Accompagnement à l'élaboration du DUERP
- 5 • Formation initiale Sauveteur Secouriste du Travail
- 6 • Sensibilisation aux Risques PsychoSociaux
- 7 • Violences Sexistes et Sexuelles au Travail
- 8 • Evaluer le Risque Chimique dans l'entreprise
- 9 • Travail sur Ecran en présentiel
- 10 • Connaissez-vous les risques liés au Bruit ?
- 11 • Prévenir les Conduites Addictives
- 12 • Le Risque Routier Professionnel
- 13 • Promouvoir l'activité physique & sportive en entreprise
- 14 • Formation Salarié Compétent en Santé & Sécurité au Travail
- 15 • Accueil Collectif de Prévention : Services d'Aide à la Personne
- 16 • Nos offres en format WEBINAIRE
- 17 • E-LEARNING : formations courtes en ligne
- 18 • Pour en savoir plus sur votre Service de Prévention et de Santé au Travail

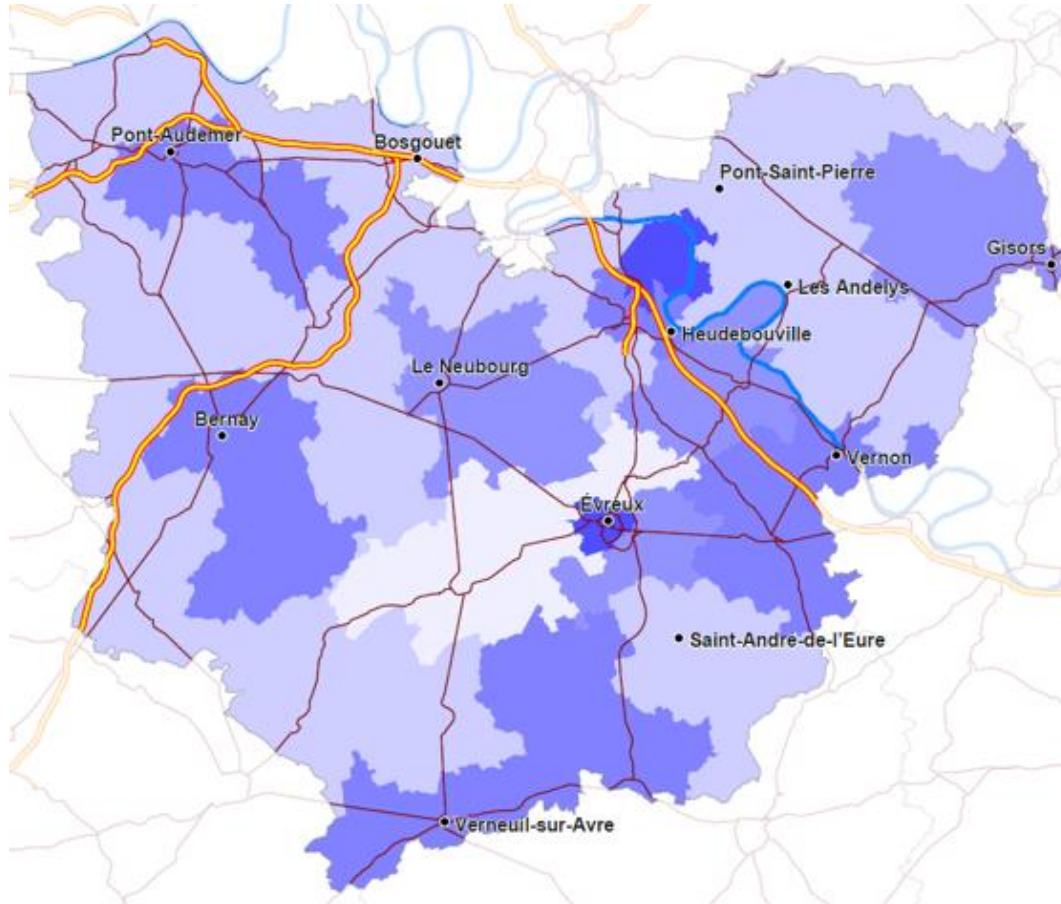


# D'autres services...

- ▶ Notre adhésion à l'Observatoire **AMAROK** apporte un 1<sup>er</sup> niveau de réponse aux enjeux de la **santé des dirigeants** en mettant à leur disposition un outil en ligne permettant de **prévenir l'épuisement professionnel** :
  - [Conférence de presse](#) lors du lancement de l'action en 2022
  - [Présentation du dispositif AMAROK e-santé](#)
- ▶ Une **offre spécifique** est disponible pour les **travailleurs indépendants** (avec une logique d'harmonisation régionale)
- ▶ A l'avenir, une **offre complémentaire** sera proposée aux adhérents

# Notre organisation géographique

## >> 12 centres de proximité sur le département



➤ **120 professionnels**  
au service de :

✓ **7 500 entreprises** dont  
**90% de moins de 20**  
salariés

✓ **95 000 salariés** à prendre  
en charge

➤ des équipes santé-travail dédiées

>> Siège social à Evreux

# Nos moyens humains

## Des équipes santé-travail pilotées par des Médecins



En appui, une cellule centrale PDP  
« **Prévention de la Désinsertion Professionnelle** »  
[cellulecentralepdp@ami-sante.fr](mailto:cellulecentralepdp@ami-sante.fr)

& des cellules locales

### + des ressources transverses internes :

- ✓ Conseillers en prévention des risques professionnels
  - ✓ Ergonomes
  - ✓ Psychologues du travail
  - ✓ Toxicologue
- + Fonctions de Coordinateurs métiers

# Nos principaux partenaires

- **Ressources externes mobilisables par les équipes internes au bénéfice des travailleurs suivis :**
  - Réseau de Psychologues conventionnés
  - CAP Emploi
  - Service social CARSAT
- **Ressources externes d'appui auprès des équipes internes :**
  - Cabinet d'avocats EPONA
  - Fédération PRESANSE (niveau national & niveau régional)
- **Interlocuteurs institutionnels :**
  - DREETS
  - Service prévention CARSAT

# Et pour en savoir plus...

- ▶ Notre site web public : <https://www.ami-sante.fr/>
- ▶ *L'Espace* privatif en ligne à disposition des entreprises :  
<https://pst-amisst.medtra.fr/accueil.html>
- ▶ Une courte animation pour comprendre nos missions depuis l'entrée en vigueur de la loi du 2 août 2021 (Cf. avril 2022)

**Merci de votre attention !**